



## Calcul jours de congés

-----  
Par ELA780

Bonjour,

Je vous écris car j'ai un contrat de travail (cdi, cadre) qui prévoit 208 jours travaillés par an, 40 jours de congé et après 15 ans d'ancienneté 6 jours de congés supplémentaires.

Le calcul des jours total de congé a été calculé jusqu'à maintenant par les différentes responsables administratives en se basant sur :

Jours ouvrables - 208 = X

Puis X - 40 jours = nombres de jours à ajouter aux 40 de congés.

Or après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise j'ai droit à 6 jours supplémentaires.

Selon mes calculs sur l'année 01/10/2023-30/09/2024 qui compte 252 jours ouvrables je devrais obtenir :

$252 - 208 = 44$

$44 - 40 = 4$  (c'est le nombre de jours à ajouter aux 40 de base).

Donc 44 jours + les 6 à ajouter grâce à l'ancienneté = 50 jours.

Le calcul de la nouvelle responsable est différent (et à mes yeux pas du tout logique) :

Dans ton contrat il est prévu : 208 jours à travailler et 46 jours de congés payés après 15 ans d'ancienneté

Donc  $252 - (208 + 46) = - 2$  jours (ce qui n'est pas possible)

De ce fait, en réalité, tu vas travailler 205 jours et avoir 46 jours de congés payés

Je vous remercie de m'aider avec ces calculs s'il vous plait.

Bien à vous,

EL.

-----  
Par morobar

Bonjour,

252 jours ouvrables

non

52 semaines moins 52 dimanche x 6 = 312 j

Une dizaine de jours fériés en sus.